COMMUNAUTE DE COMMUNES « PIEGE - LAUR PUBLIC DE MALEPER

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en prefecture le 01/03/2024

ID : 011-200035707-20240226-D202402_14-DE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 février 2024

OBJET: Demande Fonds vert Ingénierie

L'An deux mille vingt quatre
Le vingt-six février,
Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Au foyer de la commune de Lasserre de Prouille,
Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 20 février 2024

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

<u>Présents</u>: Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Thierry CADENAT, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Christian LUCATO; Jean-Christophe MARIO, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés: Bernard BREIL, Régis BRUTY, Régis CALMON, Serge CAZENAVE, Sarah DANJOU, Florence FOURRIER, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Catherine LASSALLE, Jean-Claude MARTY, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Michel PUJOL, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER.

Ayant donné pouvoir : Bruno BERTRAND à Jacques DANJOU, Muriel DENUC GUICHET à Pascale RASTOUIL, Claudie FAUCON MEJEAN à André CATHALA, Florian GRIMMONPRE à Jérôme DARFEUILLE, Maryse LALA-LAFFONT à Serge SERRANO, Hélène MARTY à Marie-Hélène BOYER.

Monsieur VIOLA explique que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires appelé FONDS VERT prévoit toujours des crédits déconcentrés sur le volet ingénierie pour financer un poste temporaire de chef de projet pour les collectivités.

Dans ce cadre, il propose aux membres du conseil communautaire de maintenir, sous réserve d'un financement, un chef de projet énergie et bâtiment afin de répondre aux besoins de suivi des dossiers portés par la CCPLM. Le montant estimé pour le maintien de ce poste est évalué à 38 000 €. La subvention sollicitée auprès du fonds vert est de 60% soit 22 800€.

Envoyé en préfecture le 01/03/2024 Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le

ID: 011-200035707-20240226-D202402_14-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE le maintien, sous réserve d'un financement, d'un chef de projet énergie et bâtiment. AUTORISE le Président à solliciter une subvention fonds vert de 60% du montant estimé du poste soit un financement de 22 000 €.

Christian OURLI

André VIOLA

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le OU/OYJOUYet la publication sur le site internet de la communauté de communes le OU/OY 20024